

**Pôle des Personnels Enseignants
Direction des Ressources Humaines
Bâtiment 209 D
91405 Orsay Cedex**

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT SECOND DEGRE

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur ;
Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 21 mars 2024 relative aux postes publiés au titre de la campagne emploi 2024 ;
Vu la note de service du 03-07-2023 parue dans le bulletin officiel n°30 du 27 juillet 2023 ;

L'Administrateur Provisoire de l'université Paris-Saclay

DECIDE

ARTICLE 1^{er} La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°326 de l'IUT SCEAUX ;

ARTICLE 2 La commission est composée de :

Mme PASSAQUAY Swan	Présidente
M. POLH Nicolas	Vice-Président
M. CASSE Jérôme	Assesseur
Mme BERNARDOT Mathilde	Titulaire
M. BOUDJAFAD Sa-ide	Titulaire
Mme KARAKAS Semra	Titulaire
Mme LAW Florence	Titulaire
M. TORREGROSSA Stéphane	Titulaire
Mme GAINET Nelly	Suppléante
Mme SIALA Chaïma	Suppléante

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 23/04/2024


**Université
PARIS-SACLAY**
Directeur des Ressources Humaines
Renaud SIOLY